

L'INTERVIEW DU SEMESTRE

PROF. FLORE AMON TANOH DICK,
DIRECTRICE MÉDICALE ET
SCIENTIFIQUE
DU CHU D'ANGRÉ :

**“Les Agents de Santé ont
choisi un métier noble,
une mission difficile.”**



**PRIX D'EXCELLENCE :
LE DG DU CHU D'ANGRÉ, LAURÉAT DU PRIX
DU 2^{ÈME} MEILLEUR CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ**

Sommaire interactif :
cliquez sur une rubrique pour l'atteindre directement dans le fichier

NOUVELLES DU CHU D'ANGRE.....	3
Les travaux de normalisation entrepris par la Direction Générale (2 nd e partie).....	4
Les réunions du Conseil de Gestion du CHU d'Angré en 2022...6	6
Conseil Scientifique : Réunion élective du Bureau.....6	6
L'Interview du Semestre.....7	7
Fêtes de fin d'année : les dons reçus par nos patients.....9	9
31 décembre 2022 : Le Ministère de la Santé auprès des patients.....11	11
Les livrets d'accueil du patient et du personnel.....12	12
Reportage sur le tri des déchets au CHU d'Angré.....12	12
Activités culturelles et sportives.....13	13
Le CHU d'Angré, encore distingué.....14	14
Évaluation des performances des établissements de santé : la DMHP au CHU d'Angré.....15	15
ESPACE RH.....	16
Le recensement du personnel de Santé.....17	17
La Journée des mutualistes.....17	17
Conférence sur les droits des femmes travailleurs.....18	18
Les meilleurs agents du Service de Médecine interne.....18	18
Infos RH : Agents du CHU d'Angré, quels sont nos droits et obligations (2 nd e partie).....19	19
Fêtes de fin d'année : la Direction Générale offre des bons d'achat au personnel.....20	20
ESPACE SANTE.....	21
Hygiène au quotidien : Les infections nosocomiales (IN).....22	22
Diététique : Les bienfaits de certains aliments.....24	24
Dossier Pathologie : La COVID-19 (2 nd e partie).....26	26
Carnet Rose.....27	27

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de publication : GUEYE Idrissa, Directeur Général du CHU d'Angré	Nosocomiales • Prof. KACOU N'DOUBA Adèle, Chef du Service de Biologie médicale • KOUAKOU Paulin, Chef du Service Qualité • Dr. DIABAGATE, Nutritionniste • Dr. ACKO (Service de Médecine interne et Gériatrie) • Mme ALOCO Viviane • Gnahoré AUBIN, Président de la Mutuelle des Agents du CHU d'Angré • Mme COULIBALY Fatimah (Service Autonome de Contrôle et d'Évaluation)
Directrice scientifique : Prof. Flore AMON TANOH-DICK, Directrice Médicale et Scientifique du CHU d'Angré	
Rédacteur en chef : MESSOU Anoï, Chef du Service de Communication et des Relations Publiques	
Secrétaires de rédaction : • Mme DJEDJE • Mlle KOUADIO Sarah	
Rédacteurs : • ERI Joëlle, Sous-Directrice de la Planification et de la Gestion des Carrières • Dr. N'DRI Arlette, Sous-Directrice de l'Hygiène et de Lutte contre les Infections	Photographes : • KOFFI Franck • SEKA Gervais Infographes : • SEKA Gervais • MESSOU Anoï

L'ÉDITO

Al'occasion de la parution du 2^{ème} numéro de Connexion Santé, il me plaît de réitérer tous mes vœux de santé, de bonheur et de prospérité à l'ensemble du personnel du CHU d'Angré.

En 2022, notre hôpital a encore remporté de nombreuses distinctions, conséquences des efforts et des sacrifices consentis par tous les agents de l'établissement. C'est le résultat de la qualité des soins et de la propreté de l'hôpital. Je vous en remercie et vous exhorte à poursuivre les efforts, notamment en mettant davantage l'accent sur l'accueil et la qualité des soins.

La Direction Générale est pleinement consciente du travail abattu par tous. C'est ce qui explique qu'elle a décidé d'initier, dès cette année 2023, des actions destinées à reconnaître et à récompenser les meilleurs agents de l'hôpital. Vous avez pu constater déjà l'ampleur de la cérémonie organisée le 9 février 2023, en vue de traduire la reconnaissance du CHU à l'endroit de tous les agents qui ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite depuis l'ouverture. Cette cérémonie a été aussi l'occasion de féliciter ses médecins, nouvellement Agrégés du CAMES, depuis 2018.

En attendant de retrouver les images fortes de cet événement dans notre prochain numéro, je vous invite à découvrir, dans celui-ci, l'interview de Prof. Flore AMON TANOH DICK, Directrice Médicale et Scientifique du CHU, et différentes activités menées en 2022.

Bonne lecture !

GUEYE Idrissa
Directeur Général

www.chuangre.ci
info@chuangre.ci
Tél. : +225 27 22 49 64 00

An aerial photograph of the Angren Hospital complex. The hospital consists of several large, rectangular buildings with white walls and red-tiled roofs, arranged in a grid-like pattern. There are parking lots with several cars visible. In the background, a dense urban area with various residential and commercial buildings is visible under a clear sky.

NOUVELLES DU CHU D'ANGRE

LES TRAVAUX DE NORMALISATION ENTREPRIS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE (2^{NDE} PARTIE)

Après l'inauguration du CHU d'Angré en décembre 2017, la Direction Générale a entrepris des travaux visant à renforcer les infrastructures et le plateau technique de l'établissement pour se conformer, à long terme, aux normes internationales en matière sanitaire. Une partie de ces travaux a été exposée dans le premier numéro de Connexion Santé. Les autres travaux sont présentés ci-après.

Dans tous les couloirs et bureaux du CHU, du "Gerfloor" avait été posé comme revêtement du sol. En dehors du fait que ce revêtement devrait être réservé exclusivement au bloc opératoire, il se détériorait rapidement. Il a donc été remplacé, dans les bâtiments administratifs, dans le bâtiment des consultations et dans les services médicaux et médico-techniques par du carrelage. A terme, celui du bloc opératoire devrait être remplacé par un "Gerfloor" de meilleure qualité.

En vue de pallier l'insuffisance des locaux, la Direction Générale de l'établissement a fait procéder à l'installation de nombreux box dans la plupart des bâtiments de la structure.

Revêtement des sols et installation de box



Avant



Après

Pour permettre aux patients et visiteurs de mieux s'orienter dans le CHU, la signalétique a été conçue, réalisée et posée au sein de l'hôpital. Outre les panneaux de signalisation, des autocollants placardés à l'intérieur des services permettent d'informer sur le sens de la circulation, les consignes de sécurité et les restrictions d'accès.

Au service d'anesthésie-réanimation, la circulation des personnes comportait, comme risque majeur, l'accès des accompagnants dans le couloir du bloc opératoire. Une porte automatique a donc été installée pour réguler la circulation et interdire l'accès à ce couloir de personnes étrangères au service. Cette mesure limite considérablement la perturbation du service et aussi la contamination des accompagnants, des malades et du personnel par des germes (infections nosocomiales).



Porte automatique du bloc opératoire

Installation de salles préfabriquées



Avant



Après

Des salles préfabriquées sur deux niveaux ont été installées à l'entrée principale du CHU d'Angré pour faire face à l'insuffisance des bureaux, salles de consultations et d'examen. Le Service du Travail et Pathologies Professionnelles, précédemment au bâtiment N, y a été transféré pour bénéficier de plus d'espace.



Dans le même but, de nombreux travaux d'extension ont été entrepris par la Direction Générale. Si la grande salle d'attente du bâtiment B (Consultations externes) était suffisante pour accueillir les patients de l'établissement au moment de l'ouverture totale en novembre 2019, elle est rapidement devenue exiguë avec les nombreuses sollicitations des populations. C'est ainsi qu'une extension de cette salle a été réalisée et livrée dès le premier trimestre 2022.

Concernant le Service de Biologie médicale, son poste avancé aux Urgences de l'établissement a fait l'objet d'une extension pour une meilleure efficacité et

une plus grande célérité des examens d'urgence. Une unité de recherche destinée à ce service a d'ailleurs été installée en face bâtiment C, l'ouverture étant prévue ultérieurement.

Enfin, à tous ces chantiers, s'ajoute la construction du bâtiment technique qui devrait être livré en cours d'année 2023.

Au total, la configuration initiale du CHU d'Angré a été profondément modifiée pour une fonctionnalité optimale en vue d'une meilleure prise en charge des patients.

MESSOU Anoï



LES RÉUNIONS DU CONSEIL DE GESTION DU CHU D'ANGRÉ EN 2022

Comme chaque année, la réunion du Conseil de Gestion du CHU d'Angré s'est tenue à quatre reprises.



Lors de la première réunion, tenue le 26 avril 2022, Monsieur GUEYE Idrissa, Directeur Général du CHU, a présenté son rapport d'activité pour l'exercice 2021. L'Agent Comptable, Mme KOUADIO et le Contrôleur Budgétaire, Monsieur BAOUILI, ont présenté les comptes financiers de l'établissement.

Au cours de la 2^{ème} réunion du 21 juillet 2022, le DG a présenté ses projets de plan d'action et de budget 2023, en présence de Monsieur TANNI Emmanuel, Conseiller Technique du Ministre en charge de la Santé, Président de séance. Après

avoir formulé des observations et validé les projets présentés, les Membres du COGES ont tenu à féliciter le DG pour le travail abattu et surtout pour sa désignation comme lauréat du Prix du 2^{ème} Meilleur Cadre Supérieur de Santé du pays, au titre de l'année 2021.

La 3^{ème} réunion, qui a eu lieu le 22 octobre 2022, a permis à Monsieur GUEYE de présenter le rapport d'activités du CHU concernant le 1^{er} semestre de l'année.

La 4^{ème} réunion du COGES, au titre de l'année 2022, s'est tenue le 15 décembre. Elle a été l'occasion pour le DG d'exposer l'évaluation à mi-parcours de son Contrat d'Objectifs et de Performance. Le COGES l'a félicité pour son taux global d'exécution de 75,6%.

MESSOU Anoï

CONSEIL SCIENTIFIQUE : RÉUNION ÉLECTIVE DU BUREAU

Le 30 mai 2022, s'est tenue la réunion électorale du Bureau du Conseil Scientifique du CHU d'Angré.

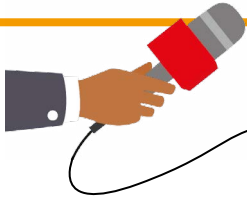
Le Président de séance, M. BENIE Henri Michel, Directeur des Ressources Humaines (DRH), a relevé l'importance du Conseil Scientifique qui est un outil de gouvernance et un maillon essentiel dans la gestion d'un établissement de santé du niveau tertiaire.

Le poste de Président étant d'office attribué à la Directrice Médicale et Scientifique, un Vice-Président devait être élu. Deux candidats étaient en lice, à savoir Prof. TRAORE Alidou, Chef du Service d'Orthopédie, Traumatologie et Chirurgie plastique, et Prof. ALLOH Daniel, Chef du Service de Médecine Physique et de Réadaptation. Après qu'ils ont déroulé chacun leurs ambitions pour cette fonction, il a été procédé aux votes. Prof. TRAORE a été élu Vice-Président. Mme N'ZIAN née ESSAN Athé Isabelle a été élue au poste de Secrétaire et M. N'GORAN Anatole, au poste de Secrétaire Adjoint.



Les Membres du Conseil Scientifique (au 1^{er} plan) accompagnés de Responsables administratifs du CHU.

Mme COULIBALY Fatimah



L'INTERVIEW DU SEMESTRE

Prof. Flore AMON TANO DICK Directrice Médicale et Scientifique du CHU d'Angré

Pour le deuxième numéro de notre journal interne, nous recevons, dans nos colonnes, Prof. Flore AMON TANO DICK, Directrice Médicale et Scientifique (DMS) du CHU d'Angré.

Ayant débuté sa carrière comme Assistante chef de clinique au Service de Pédiatrie Médicale du CHU de Cocody, Maître assistante dans le service de Néonatalogie du CHU de Yopougon, elle va parfaire sa spécialité de pédiatrie en tant que Médecin Résident des hôpitaux de Paris, en 1989, dans un premier temps à l'Hôpital St Vincent de Paul et ensuite à l'Hôpital Trousseau, en 1992, en Pneumologie pédiatrique.

Professeur Titulaire de Pédiatrie Médicale à l'UFR des Sciences médicales d'Abidjan, elle a été précédemment Chef du Service de Néonatalogie, du Centre Hospitalo-Universitaire de Yopougon de 2005 à 2018.

A l'ouverture du CHU d'Angré, elle a été désignée Chef du Service de Pédiatrie Médicale et Spécialités, avant d'être nommée, en 2018, Directrice Médicale et Scientifique (DMS) de l'établissement.



“JE VEUX, AUTOUR DE MOI, DES GENS QUI PRENNENT LEURS RESPONSABILITÉS.”

L'exercice des responsabilités s'est fait au fur et à mesure, avec l'ouverture progressive du CHU d'Angré. La majorité des chefs de services du CHU d'Angré ont été les premiers à fouler le sol de cet établissement, avant l'administration ; mes paires m'avaient désignée comme leur porte-parole. Je jouais donc le rôle d'interface entre le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) et le Ministère en charge de la Santé. Il fallait un représentant des Chefs de service et cela s'est fait spontanément.

Par ailleurs, les contraintes de la fonction de DMS ne m'étaient pas complètement inconnues, vue que j'ai côtoyé mon Maître, Professeur Marguerite KONAN-TIMITTE, anciennement DMS au CHU de Yopougon, à laquelle succédera Feu Pr DICK Rufin. On peut dire que j'étais déjà dans le bain, en ce qui concerne cette fonction.

En plus d'être la DMS du CHU-A, vous êtes aussi le Chef du Service de Pédiatrie et la Présidente du Conseil Scientifique. Comment arrivez-vous à concilier toutes vos fonctions ?

Notons qu'il s'agit de niveaux de responsabilité différents. Il faut rappeler que pour le «Conseil Scientifique», une innovation propre au décret de création du CHU de Angré, ce n'est qu'en mai 2022

Que pouvez-vous dire au personnel du CHU d'Angré, en ce début d'année 2023 ?

Je leur souhaite tous mes vœux de santé et de succès dans toutes leurs entreprises pour cette année 2023.

Qu'est-ce qui a motivé votre désignation au poste de DMS du CHU d'Angré et pourquoi l'avoir accepté ?

Il faut noter que le Directeur Médical et Scientifique est proposé par ses paires, Chefs de services. Mes collègues ont estimé que, de par mon expérience en tant que chef de service, je pouvais occuper ce poste ; je ne m'y attendais pas. J'ai toutefois accepté ce nouveau challenge.

Avez-vous eu des appréhensions au moment de votre nomination à ce poste ?

que les membres du bureau ont été élus. La première réunion du Bureau a eu lieu en novembre de la même année.

Concernant les fonctions de DMS et de Chef de service, elles ont en commun les missions de gouvernance. Le poste de DMS correspond au volet administratif des missions plus techniques de soins, de formation et de recherche. Quant à la fonction de Chef de service, elle signifie que techniquement, je dois m'assurer que tout enfant, pénétrant dans «l'espace pédiatrie» pour des soins de prévention et/ou curatifs, trouve les soins les meilleurs que la structure puisse dispenser.

A tout ceci, s'ajoutent les missions de formation et de recherche. Nos services sont en effet des lieux de stage pour tous les corps de métiers de la santé. Mon principe c'est qu'on n'est pas chef seul ; il faut apprendre à diriger et faire confiance. Il m'appartient donc de déléguer un certain nombre de tâches et de faire des contrôles. Mon secret réside dans la part considérable que je donne au secrétariat administratif (les incontournables assistant(e)s de direction) et à tous mes collaborateurs, en leur rang, grade et qualité. Une fois la vision partagée et acceptée de tous, je ne peux que dire : « A vos marques ! Prêts ? Partez ! ». Je veux autour de moi des gens qui prennent leurs responsabilités.

Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez dans l'exercice de votre fonction de DMS ?

Je suis l'interface entre l'administration et le personnel médicale. Je dois tout faire pour que cette administration ne soit pas considérée comme un obstacle, mais plutôt comme une entité qui accompagne le médical. Je dois également être garant de la vérification et la sécurité des soins. On avait échangé sur l'organigramme de la Direction Médicale et Scientifique, ainsi que ses trois missions qui sont : la coordination des soins, la formation et la recherche. Cet organigramme ne prenait pas en compte certaines sous-directions nécessaires comme leviers sur lesquels la DMS devrait s'appuyer pour être forte dans ses missions. C'était ça les difficultés, mais il y a eu des propositions et les choses devraient s'améliorer avec les nouveaux textes organisant les CHU.

Il est fréquent, depuis l'ouverture totale de

l'établissement en 2019, que les urgences et les services d'hospitalisation soient saturés. Quelles mesures prenez-vous pour faire face à cette situation ?

Le plus important, c'est le mouvement des malades et la rapidité dans la prise en charge. La Direction Générale a fait réaliser des extensions pour les unités d'urgence, en érigeant des conteneurs. La DMS, en accord avec la DG, a opté pour que l'unité d'urgence d'un service fasse partie intégrante du dit service, sous la responsabilité du Chef de Service. Cela facilite l'accès du malade directement dans l'unité apte à réaliser les soins, si son hospitalisation est nécessaire. Cette organisation permet d'éviter les responsabilités séparées, contrairement à ce qui se fait ailleurs où il y a un responsable dédié aux urgences.

La saturation est dû à l'environnement extérieur ; nous ne pouvons faire autrement. On rentre ici dans le ratio nombre d'hôpitaux sur nombre d'habitants. Cela va au-delà du CHU d'Angré et concerne tout le système sanitaire. Il y a aussi le problème de la contre-référence ; il s'agit de la procédure d'évacuation d'un malade depuis un hôpital, où il ne peut pas recevoir de soins

pour diverses raisons, vers autre un établissement. Si cela ne peut se faire dans les meilleurs délais, ni en sécurité dans une ambulance, c'est qu'il y a problème. C'est à la tutelle de bien organiser cela. Une fois que plusieurs acteurs sont impliqués dans la gestion des patients en urgence, les procédures transversales de tous ces acteurs s'imposent. Je ne peux que féliciter et encourager le personnel de santé, tout en les exhortant à la vigilance

Nous faisons le maximum avec les bilans (examens) 24h/24 pour limiter la durée du séjour des malades. Cela permet des rotations rapides dans les chambres d'hospitalisation et permet donc de réduire l'engorgement dans les services.

Le CHU d'Angré est souvent confronté à de nombreuses plaintes concernant le personnel soignant, notamment pour ce qui est de l'accueil et de la communication avec les patients. Quelles actions menez-vous pour améliorer les relations entre les soignants et les usagers ?

L'accueil, c'est une formation, et c'est de façon continue qu'il faut inculquer au personnel l'importance d'un bon accueil et d'une communication efficace.

Depuis l'ouverture du CHU, cela a été fait et la Direction Générale continue les formations en la matière. Beaucoup d'efforts doivent cependant être faits pour améliorer cette communication.

Quels conseils pouvez-vous donner aux membres du personnel soignant pour qu'ils mènent à bien leurs missions ?

Ils ont choisi une mission difficile. On ne pardonne pas au personnel de santé toute erreur ou attitude qu'on estime pas correcte, même si des erreurs similaires sont tolérées ailleurs. Ils doivent soutenir

beaucoup d'efforts pour une bonne prise en charge des patients, en respectant les procédures et autres consignes. C'est un métier noble ; d'autres disent que c'est un sacerdoce.

Au-delà de ça, c'est un personnel qu'il faut encourager par des primes. Les luttes syndicales doivent continuer pour améliorer la situation des agents de santé, mais toujours dans le respect de la santé, de la survie et des lois.

Propos recueillis par Mme ALOCO et Miss KOUADIO



La DMS, également Chef du Service de Pédiatrie médicales et Spécialités, entourée de ses collaborateurs du dit service.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : LES DONS REÇUS PAR NOS PATIENTS

LA CLINIQUE FARAH AUX CÔTÉS DES PATIENTS DU SERVICE DE PÉDIATRIE

Le mercredi 21 décembre 2022, une délégation la Clinique Farah, avec à sa tête Monsieur CHIHEB Chammakhi, Directeur Général Adjoint, a fait un don de deux cents cadeaux aux enfants de la Pédiatrie du CHU d'Angré, à l'occasion de la célébration de la Noël.

La cérémonie de remise de dons a eu lieu en présence de quelques responsables de l'établissement, à savoir le Directeur des Ressources Humaines, Dr BENIE Henri Michel, le Chef du Service de Communication et des Relations Publiques (SECOREP), Monsieur MESSOU Anôï et la Sous-Directrice des Soins Infirmiers et Obstétricaux (S-DSIO), Madame SOHOUA Nicole.



SOUTIEN DU "TEMPLE LE CHANDELIER" AUX PATIENTES DU SERVICE DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

Comme de tradition chaque fin d'année, plusieurs donateurs et ONG offrent des présents dans plusieurs structures sanitaires pour apporter de la gaieté aux patients. C'est dans cette optique que l'Eglise des Assemblées de Dieu de Cocody Angré - Temple le Chandelier a fait un don aux parturientes du Service de Gynécologie-obstétrique du CHU d'Angré, le mardi 20 décembre 2022.



C'est dans le cadre des activités annuelles de l'AOC (Action des Ouvrières de Christ) de l'Eglise, que ces dons composés de savons, de couches, de bonnets, de chaussettes, etc., ont été remis à la Surveillante d'Unité de Soins (SUS) de la maternité, Madame N'GUESSAN. Ils ont été aussitôt distribués en présence des donatrices.



KOFFI Franck

ONG "CŒUR OUVERT" AUX CÔTÉS DES ENFANTS DU CHU D'ANGRÉ



Pour donner le sourire aux enfants pendant la fête de Noël, l'ONG CŒUR OUVERT a offert des présents aux patients du Service de Pédiatrie du CHU d'Angré, le mercredi 21 décembre 2022. C'est avec joie que les enfants ont reçu ces cadeaux, en présence de Prof. AZAGO et de la Surveillante d'Unité de Soins (SUS) dudit service, Mme COULIBALY.

Mme ALOCO Viviane

DON DE MASQUES DE PROTECTION PAR LA SOCIÉTÉ "ECO-CLAIR"

Dans le cadre de l'appui aux services publics et de la lutte contre la COVID-19, l'ONG ECO-CLAIR a fait un don de masques de protection au CHU d'Angré. La réception du don s'est faite à la Pharmacie de l'établissement en présence, le jeudi 29 décembre 2022, en présence de Monsieur MESSOU Anoi, Chef du Service de Communication et des Relations Publiques, représentant le DG du CHU, et les Responsables du Service de Pharmacie.

A.V.



DON DE GEL HYDRO-ALCOOLIQUE PAR L'OIDEAH

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations en équipements dans certains secteurs d'activités (Santé, éducation, formation, entrepreneuriat, développement durable et commerce), l'Organisation Internationale pour le Développement Economique et de l'Aide Humanitaire (OIDEAH) pose de nombreuses actions humanitaires.

C'est ainsi qu'une délégation de cette organisation, conduite par la Présidente Mme DIAKITE, a fait un don de gels mains au CHU d'Angré, le jeudi 30 décembre 2022. Le don a été réceptionné à la Pharmacie de l'établissement par le Chef du Service Pharmacie, Dr. Alain KACOU.



K.F.

31 DÉCEMBRE 2022 : LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ AUPRÈS DES PATIENTS.

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU) a distribué des présents aux patients du CHU d'Angré (CHU-A), dans la nuit du 31 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023.

Conduite par le Directeur de Cabinet Adjoint, Prof. Kountélé Gona SORO, une délégation du Ministère, a visité les Services des Urgences et la Maternité de l'établissement. Au cours de cette visite, la délégation, au nom du Ministre, Monsieur Pierre DIMBA, a distribué des cadeaux aux patients et aux nouveaux-nés, afin de leur apporter soutien et réconfort.

Le représentant du Ministre a profité de l'occasion pour féliciter et encourager le personnel de santé pour le travail abattu pendant cette période de fêtes de fin d'année.

Mme ALOCO et KOFFI



LES LIVRETS D'ACCUEIL DU PATIENT ET DU PERSONNEL

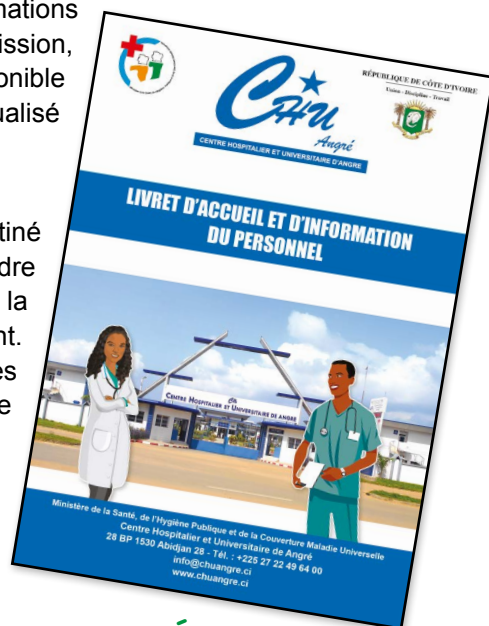


L'accueil à l'hôpital est le premier maillon de la chaîne relationnelle du parcours de soins. Il permet l'interaction entre le soignant et l'usager. Etant inscrit dans la démarche qualité, la Direction Générale du CHU d'Angré met en œuvre tout son savoir-faire pour rendre aussi agréable que possible l'accueil du patient au sein de l'hôpital, mais également celui des agents qui se doivent de bien connaître leur établissement. C'est ainsi que deux livrets d'accueil et d'information ont été conçus par le Service de Communication et des Relations Publiques du CHU d'Angré.

Le livret d'accueil et d'informations du patient et du visiteur est ainsi mis à la disposition des patients en consultations externe et en hospitalisation pour leur donner le maximum d'informations sur les différentes procédures d'admission, leurs droits et devoirs, etc. Disponible depuis avril 2021, ce livret a été actualisé en octobre 2022.

Concernant le livret d'accueil du personnel, il s'agit d'un outil destiné aux agents de l'hôpital en vue de faciliter la découverte de leur cadre de travail et favoriser leur intégration dans l'entreprise. Il expose la vision du Directeur Général et la politique qualité de l'établissement. Au total, il permet aux nouveaux arrivants de trouver leurs marques dans leur nouvel environnement de travail, en leur donnant les clés de fonctionnement de la "maison".

KOUADIO Sarah



REPORTAGE SUR LE TRI DES DÉCHETS AU CHU D'ANGRÉ

Dans le cadre de l'émission "Eléphant Afrique" d'une chaîne de télévision, un reportage a été réalisé au Centre Hospitalier et Universitaire du CHU d'Angré, le mercredi 15 juillet 2022. Il portait sur la gestion des déchets médicaux dans les structures sanitaires de la Côte d'Ivoire.

A cette occasion, la Sous-Directrice de l'Hygiène et de Lutte contre les Infections Nosocomiales de l'établissement, Dr N'DRI Arlette, a procédé à une nouvelle sensibilisation du personnel sur le tri des déchets. Les tris mal faits sont en effet susceptibles de causer des dégâts aux équipements de traitement des déchets que sont les incinérateurs et le banaliseuse. Il en a été ainsi pour l'un des incinérateurs de l'hôpital qui a été abîmé par des flacons en verre. le reportage a été diffusé le 03 novembre 2022.

Mme ALOCO Viviane



ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

FESTIVAL SPORTIF ET CULTUREL DES ACTEURS DU SYSTÈME SANITAIRE



M. GNAHORE Aubin
Président de la MACHUA

Le festival s'est tenu les 11, 12 et 15 juin 2022 à Abidjan. Le samedi 11 juin 2022, le Centre Hospitalier et Universitaire y a participé à travers les activités sportives et culturelles. L'évènement, qui s'est déroulé au Stade de la Brigade Anti-Emeute (BAE) sis à Yopougon-Toits Rouges, a regroupé des acteurs de la santé d'Abidjan et de l'intérieur du pays.

Pour faciliter le déplacement des participants, l'administration du CHU d'Angré avec à sa tête le Directeur Général, Monsieur GUEYE Idrissa, a mis à la disposition de la Mutuelle des Agents du CHU d'Angré (MACHUA) des véhicules. Le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) a été le grand vainqueur de cette première édition. La deuxième édition est prévue pour 2023.

KOFFI Franck

FITNESS AU CHU D'ANGRÉ

De mars à juin 2022, chaque vendredi en quinze, s'est déroulée la MACHUA FITNESS, séance de fitness organisée par la Mutuelle des Agents du CHU d'Angré (MACHUA), en collaboration avec le Service de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR).

Sur le parking du bâtiment O, les étudiants de l'INJS, en stage au Service MPR, ont dirigé les agents présents, à travers une marche rapide et de nombreux mouvements de relaxation du corps. Outre l'idée de permettre aux agents de l'hôpital de déstresser et de se détendre, l'objectif était de créer une saine émulation entre les travailleurs. La MACHUA espère réunir plus de monde lors des séances de l'année 2023 !

K. F.



Les Mutualistes au fitness

LE CHU D'ANGRÉ, ENCORE DISTINGUÉ

Depuis son ouverture, le CHU d'Angré, avec à sa tête Monsieur GUEYE Idrissa, a reçu de nombreux prix. En 2022, l'hôpital s'est encore vu décerner des trophées.

LE DG DU CHU D'ANGRÉ, 2^{ÈME} MEILLEUR CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ

Au titre des Prix d'excellence 2021, le DG du CHU d'Angré, a reçu le Prix du 2^{ème} Meilleur Cadre Supérieur de Santé. La cérémonie de remise du prix s'est déroulée le mercredi 20 juillet 2022, à l'Institut National de Santé Publique (INSP).

Parrain de cette cérémonie, M. Pierre DIMBA, Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, a remis le trophée au premier responsable de l'établissement. Cette distinction vient reconnaître et récompenser le travail abattu par Monsieur GUEYE qui n'a ménagé aucun effort pour aboutir à l'ouverture de l'hôpital et pour en faire une référence dans le système sanitaire du pays. D'autres structures sanitaires publiques ont également été récompensées lors de cette cérémonie.



Le Ministre de la Santé remettant le Prix du 2^{ème} Meilleur Cadre Supérieur de Santé au DG du CHU d'Angré.



M. GUEYE était accompagné par de nombreux agents du CHU lors de la remise de prix.

“TROPHÉE ELITE DE LA RELATION CLIENT” POUR LE CHU D'ANGRÉ

Le mardi 11 octobre 2022, au Radisson Blu Hôtel, le CHU d'Angré a reçu le Trophée Elite de la Relation Client, dans la catégorie Hôpital Public. C'était lors de la 6^{ème} édition du Salon International de la Dématérialisation. Monsieur GUEYE, DG du CHU, a réceptionné ce prix qui vient récompenser les actions menées pour une meilleure prise en charge des clients de l'hôpital.

Comme à son habitude, le DG dédie tous les prix remportés à l'ensemble des Agents du CHU d'Angré et considère que c'est le résultat des efforts de tous !



CHU D'ANGRÉ, "OSCAR DU MEILLEUR SERVICE DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL"

Le Samedi 17 décembre 2022, a eu lieu la cérémonie de remise des «Oscars des artisans du bien-être et de la qualité de vie au travail», au Pullman Hôtel d'Abidjan. Nominé à cette édition 2022 dénommée "La Nuit du Bonheur au Travail", notre établissement s'est vu décerner un prix.

Le Service de Médecine du Travail et Pathologies Professionnelles a en effet reçu l'Oscar du "Meilleur Service de santé et bien-être au travail". Le trophée a été réceptionné par Prof. KOUASSI Mathias, Chef dudit service. Il a présenté ce nouveau prix au Directeur Général et à Prof. Flore AMON TANO DICK, Directrice Médicale et Scientifique du CHU d'Angré.

KOFFI Franck



ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ : LA DMHP AU CHU D'ANGRÉ

Dans le cadre de l'amélioration des performances des établissements de santé, la Direction de la Médecine Hospitalière et de Proximité (DMHP) a effectué des missions d'évaluation de la qualité des soins et services dans les centres hospitaliers et universitaires (CHU) du District Autonome d'Abidjan. L'étape du CHU d'Angré s'est déroulée du 27 au 30 juin 2022.

L'objectif général de cette mission était d'évaluer l'organisation des services des urgences médico-chirurgicales, des services médico-techniques et des services d'hygiène hospitalière dans les trois (03) CHU d'Abidjan.

A l'issue des 4 jours de travail, le résultat global obtenu par le CHU d'Angré a été de 83%, sur une cible de 80% attendue.

Une matrice d'actions a été proposée pour corriger les insuffisances relevées au cours de ces missions.

KOUAKOU Paulin



A photograph of a meeting room with several people seated around a large, light-colored wooden conference table. The room has light blue walls, a drop ceiling with recessed lights, and large windows in the background. The text "ESPACE RH" is overlaid in a large, green, stylized font across the center of the image. The people are engaged in discussion, with some looking towards the front of the room and others looking at each other. There are water bottles and papers on the table.

ESPACE RH

LE RECENSEMENT DU PERSONNEL DE SANTÉ

Dans le cadre du recensement général du personnel de santé initié par le Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU), il s'est tenu une opération de recensement des personnels fonctionnaire et contractuel du CHU d'Angré. L'opération s'est déroulée du mardi 07 juin au dimanche 11 juin 2022 dans l'amphithéâtre de l'établissement.

Au plan national, elle va permettre à l'Etat de disposer d'une base de données fiable en prélude à la révision du statut des agents. L'implication de tous les services a permis au recensement dans notre établissement d'être un succès.

KOUADIO Sarah



LA JOURNÉE DES MUTUALISTES

Le 05 août 2022, s'est tenue, au sein de l'amphithéâtre du CHU d'Angré, la Journée de Célébration des Mutualistes, avec pour invité d'honneur M. KOFFI Fiény, Président du mouvement "Pro Côte d'Ivoire hommes d'affaires". Représentant le Directeur Général du CHU, M. SANOGO Moussa, Directeur des Affaires Financières, a souhaité la bienvenue à l'hôte et à toute l'assemblée.

Le but de cette journée était d'honorer les agents de l'établissement admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Il s'agissait de M. KOUAKOU Théodore, Surveillant d'Unité de Soins (S.U.S.) au Service de Médecine interne et Gériatrie, et de Madame ADJI Flavy Yvonne, S.U.S. du Service de Pédiatrie médicale et Spécialités.

La rencontre du jour a été également l'occasion de soutenir nos mutualistes ayant perdu leurs ascendants, à savoir Mlle KAMBO Hermine et Dame OULAI Jeannette (toutes deux en service à la Pharmacie).

Les agents, ayant célébré leur mariage en cours d'année, ont été mis à l'honneur, à savoir Mme ADJON Rose (Service de Pédiatrie),

Mme YAO Dominique (au Service de Gynécologie-obstétrique), Mme KADIO Juriane (Pharmacie) et M. YAPI Rodrigue (Direction Technique).

L'invité de la Journée a félicité tous les récipiendaires et a expliqué les biens-fondés d'une association ou d'une mutuelle. Selon lui, quels que soient nos services respectifs, nous vivons les mêmes réalités. Il a donc appelé l'ensemble du personnel à adhérer à la mutuelle, car c'est ensemble qu'on est plus fort. La cérémonie s'est achevée par un cocktail.



Mme ADJI et M. KOUAKOU Théodore, honorés pour les bons et loyaux services rendus dans le domaine de la santé.



CONFÉRENCE SUR LES DROITS DES FEMMES TRAVAILLEURS

Célébrée chaque 8 mars à travers le monde, la Journée Internationale des Droits de la Femme donne l'opportunité de faire le point sur la politique du Genre. Cela a été l'occasion pour la Mutuelle des Agents du CHU d'Angré (MACHUA), d'organiser, le 08 mars 2022, une conférence ayant pour thème «Droits et obligations de l'agent fonctionnaire ou contractuelle pendant et après la grossesse ».



Lors de cette rencontre, le Directeur Général du CHU d'Angré, Monsieur GUEYE Idrissa, a adressé un message d'encouragement pour le travail abattu par le personnel en général et par les femmes en particulier. Cette conférence a été animée par Monsieur TUO, Sous-Directeur du Contentieux de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, et par Monsieur KOUA, représentant de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Les femmes du CHU-A ont remercié le DG et les conférenciers pour l'attention accordée à leur égard et pour les informations données sur leurs droits et obligations en période de grossesse.

KOUADIO Sarah

LES MEILLEURS AGENTS DU SERVICE DE MÉDECINE INTERNE

La cérémonie de récompense des meilleurs agents du Service de Médecine Interne et Gériatrie s'est tenue à l'Amphithéâtre du CHU d'Angré, Le mercredi 28 décembre 2022.



Présidée par le Professeur BINAN Yves, Chef du dit service, cette cérémonie avait pour but de primer des agents selon les critères que sont : l'habilité, le savoir, la compétence, l'ancienneté et l'absence de sanction. C'est ainsi qu'ont été distingués 17 agents pour leur dévouement. Le Directeur des Ressources Humaines (DRH) du CHU, Docteur BENIE Henri-Michel, a félicité le Chef de Service pour sa vision. Le DRH en a profité pour indiquer que, dès février 2023, les dispositions seront prises afin de primer les meilleurs agents du CHU.

Dr ACKO

LISTE DES MEILLEURS AGENTS 2022 DU SERVICE DE MÉDECINE INTERNE ET GÉRIATRIE

URGENCES			HOSPITALISATIONS			CONSULTATIONS		
MEDECINS	IDE	AS	MEDECINS	IDE	AS	MEDECINS	IDE	AS
Dr. DIABY Yahaya	ADJE Essi Dominique Nadia	COULIBALY N'Gagnio	Dr. SERY Ehouman	KOFFI née GNION Gnonoande Valentine	IRIE Lou Irié Nathalie	Dr. KOUAH	BADA Azoda Julien	KOFFI Aya Yvonne Bénédicte
Dr. AKAHI	KONAN HENRI JOEL	BOUEDOU Lou Glai Christine		ETCHIEN Anougba	KAKOU Aya Mireille	Dr. DAGBO	TA BI née IRIE Lou Marie-Thérèse	DODIEN Épse HOULAYE Noëlle

AGENTS DU CHU D'ANGRÉ, QUELS SONT NOS DROITS ET OBLIGATIONS (2^{de} partie)

Par Mlle ERI Joëlle, Sous-Directrice de la Planification et de la Gestion des Effectifs

Dans le 1^{er} numéro de Connexion Santé, nous avons exposé sur les Droits et Obligations des Agents de l'établissement vis-à-vis de l'Administration. Dans ce numéro, nous présentons les obligations que nous avons envers nos clients : les patients et leurs accompagnants. Les obligations de ces derniers seront également abordées. Toutes ces devoirs découlent du Règlement Intérieur du CHU adopté par le Conseil de Gestion, le 28 juillet 2020. Dans le cadre de la démarche Qualité adoptée par le CHU d'Angré, il importe que nous soyons bien informés sur ces sujets.

OBLIGATIONS DES AGENTS VIS-A-VIS DES PATIENTS

La sollicitude envers les malades

Les personnels se doivent, sans distinction de grade ou de fonctions, d'assurer au mieux le confort physique et moral des malades dont ils ont la charge. Le soulagement de la souffrance des malades doit être une préoccupation constante de tous.

Le respect de la personne et de son intimité

L'intimité du malade doit être préservée lors des soins, des toilettes, des consultations et des visites médicales, des traitements pré- et post-opératoires, des radiographies, des brancardages et d'une manière générale, à tout moment de son séjour hospitalier.

Les malades hospitalisés ne peuvent être amenés à participer à des présentations de cas destinés à des étudiants ou stagiaires sans avoir donné au préalable leur consentement. Leur refus ne saurait être ignoré.

Le devoir d'intégrité et de dignité

Il est formellement interdit au personnel de toute catégorie, sous peine de sanctions graves, d'exiger ou de recevoir directement ou indirectement des pourboires, des dons et avantages de quelque nature que ce soit, tant des malades que de leur famille ; cela dans l'exercice de leurs fonctions ou en dehors, mais en raison de celles-ci.

Le secret de l'hospitalisation

Les malades peuvent demander qu'aucune indication ne soit donnée par téléphone ou d'une autre manière sur leur présence au sein de l'hôpital.

Toutefois, cette disposition ne fait pas obstacle à l'obligation, pour le directeur, de signaler aux autorités militaires l'admission en urgence de militaires.

Pour les malades demandant le bénéfice du secret de l'hospitalisation, un dossier d'admission est constitué normalement. Toutefois, une mention relative à l'admission sous secret est portée sur leur dossier et les services concernés (standard, service de soins, hôtesse d'accueil...) en sont avisés. Tout en restant conforme aux obligations de réserve et de discrétion professionnelle, il apparaît qu'en faisant

preuve de vigilance, certaines informations dans un contexte d'hospitalisation peuvent être remises à des intervenants.

Le devoir du médecin traitant envers les malades

Le médecin hospitalier traitant doit donner au malade, dans les conditions fixées par le Code de déontologie, les informations qui lui sont accessibles sur son état et sur le traitement proposé.

Les hospitalisés doivent être informés par tous les moyens adéquats du nom des praticiens et des personnes appelées à leur donner des soins.

Il sera mis au service du malade, une unité d'information, d'éducation et des loisirs dirigé par le Service social en lien avec les services médicaux et médicotechniques.

La gestion des biens et argent des malades

Aucun agent du CHU ne doit conserver, par devers lui, des dépôts d'argent, d'objets de valeur ou effets appartenant à des malades.

Les relations avec les familles

Pour chaque patient, un référent familial est désigné pour servir de lien entre l'hôpital et la famille.

Le malade a droit à toutes les informations qu'il désire obtenir concernant son état de santé ; par contre, ses proches y ont un accès limité.

Dans chaque service, les médecins reçoivent les familles des malades dans des conditions préservant la confidentialité, soit sur rendez-vous, soit aux jours et heures portés à la connaissance des malades et de leurs familles.

Les indications d'ordre médical peuvent être données par le médecin dans les conditions définies par le Code de Déontologie Médicale. Les renseignements courants sur l'état du malade peuvent être fournis par des personnels qualifiés aux membres de la famille.

OBLIGATIONS DES MALADES ET ACCOMPAGNANTS VIS-A-VIS DE L'ETABLISSEMENT

Le respect du personnel soignant

Tout malade, de même que son entourage, se doit de respecter le personnel soignant. Les menaces, violences verbales ou physiques, voies de fait, injures, diffamations ou outrages envers le personnel feront systématiquement l'objet d'une plainte à la police ; ce qui peut aboutir à des amendes ou des peines d'emprisonnement, conformément aux dispositions du Code Pénal.

Le comportement des hospitalisés et leur déplacement dans l'hôpital

Le comportement ou les propos des hospitalisés ne doivent pas être une gêne pour les autres malades ou dans le fonctionnement du service. Les hospitalisés ne doivent pas se déplacer hors du service sans autorisation d'un membre du personnel soignant. Ils doivent être vêtus d'une tenue décente. A partir du début du service de nuit, les hospitalisés doivent s'abstenir de tout déplacement hors du service.

Le respect des locaux et des objets

Tout malade ou toute autre personne dont le séjour est autorisé dans l'hôpital, est tenu de respecter le bon état des lieux et des objets qui sont mis à sa disposition, et surtout de ne pas emporter ces

derniers. L'inobservation de ces dispositions entraîne la réparation des dommages causés ou l'exclusion du malade (sortie disciplinaire) sans préjudice de toute poursuite judiciaire à l'encontre du contrevenant.

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Les malades et leurs accompagnants doivent observer les règles élémentaires d'hygiène et de propreté, durant leur séjour. Par mesure d'hygiène et de sécurité, il est interdit de fumer, de cracher dans les services et de poser toute autre action susceptible de nuire à la propreté de l'établissement.

Il est également interdit d'introduire dans l'hôpital des boissons alcoolisées, des médicaments ou tout autre dispositif de soin non prescrit par un médecin

Le respect des horaires de visites

Les parents et amis des malades sont les bienvenus au CHU d'Angré. Ils se doivent cependant de respecter les horaires des visites.

Par ailleurs, et toujours pour préserver le bien-être et le confort de tous les malades hospitalisés, il est sage d'éviter les présences prolongées ou de groupe, ainsi que celles de jeunes enfants, qui peuvent être affectés par certains aspects de la vie à l'hôpital.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : LA DIRECTION GÉNÉRALE OFFRE DES BONS D'ACHAT AU PERSONNEL

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Direction Générale du CHU d'Angré (CHU-A), comme chaque fin d'année, a offert à tout le personnel de l'établissement des bons d'achat COQIVOIRE d'une valeur de 15.000 francs CFA. C'est dans la joie que tous les agents ont retiré, à la Direction des Ressources Humaines (DRH), la contribution du CHU pour leurs fêtes de fin d'année.

Mme ALOCO



A group of people, mostly men, are in a starting crouch on a paved surface, possibly a track or parking lot. They are wearing various colored athletic shirts (green, red, yellow, grey). In the background, there is a white bus, a dark car, and a light-colored car. The scene is outdoors with some buildings and palm trees in the distance. The text "ESPACE SANTE" is overlaid in the center in a blue, stylized font.

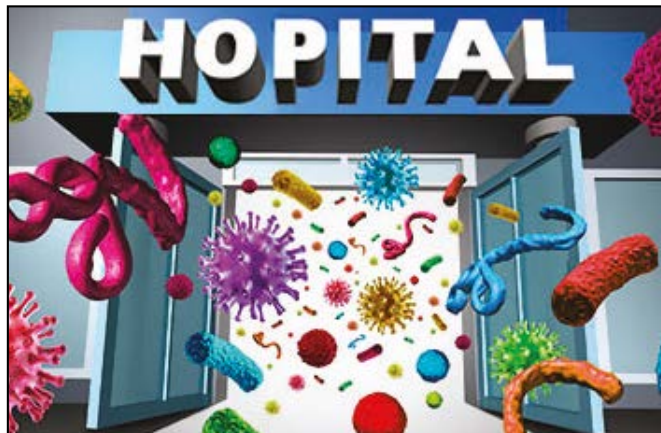
ESPACE SANTE

HYGIÈNE AU QUOTIDIEN

Par Dr. N'DRI Arlette, Sous-Directrice de l'Hygiène et de la Lutte contre les Infections Nosocomiales

La lutte contre les infections nosocomiales dans un hôpital doit constituer un projet commun et nécessiter un engagement continu aussi bien des administrateurs, des professionnels de santé que de tous ceux qui interviennent dans l'hôpital, d'autant plus qu'ils sont exposés au même titre que les patients.

LES INFECTIONS NOSOCOMIALES (IN)



QU'EST-CE QU'UNE INFECTION NOSOCOMIALE ?

Il convient de présenter la nuance entre l'infection nosocomiale et l'infection associée aux soins.

- **L'infection associée aux soins** : c'est une infection qui survient au cours ou à la suite d'une prise en charge diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative d'un patient, peu importe où elle est faite, et si cette infection n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge.
- **L'infection nosocomiale** : il s'agit d'une infection qui est contractée dans un établissement de soins ; elle est acquise dans le cadre d'une activité de soins, qu'elle soit ambulatoire ou hospitalière, survenant 48h après l'admission et qui n'était ni en cours, ni en incubation au moment de l'admission. (Elle peut survenir un mois après une intervention chirurgicale et un an après la pose d'une prothèse).

Par conséquent, l'infection nosocomiale fait partie de la grande catégorie des infections associées aux soins.

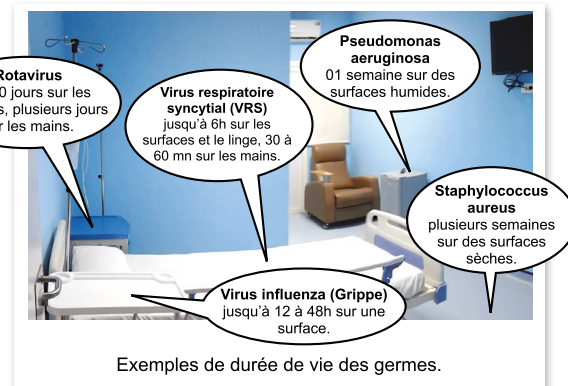
LES GERMES RESPONSABLES

Principaux germes responsables des infections nosocomiales :

- **les bactéries (90 %)**
- **les champignons**
- **les virus**
- **les prions.**

LES MODES DE TRANSMISSION DE L'INFECTION NOSOCOMIALE

- **Infection d'origine endogène** : le malade est infecté à partir de ses propres germes.
- **Infection d'origine exogène** : le malade s'infecte à partir des germes provenant d'autres personnes ou de l'environnement.

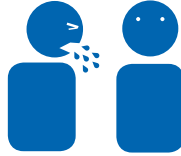


Le germe peut être transmis par :

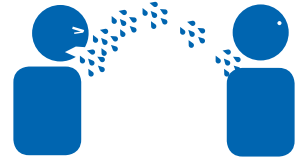
- **Contact direct ou indirect** : propagation par le toucher (Choléra, Ebola,...)
- **Gouttelettes** : propagation par de petites ou de grosses gouttelettes (Méningite,...)
- **Voie aérienne** : propagation par des micro-gouttelettes (Tuberculose, varicelle, rougeole,...).



Contact direct, où la peau de deux personnes entre en contact.



Transmission par gouttelettes ou grosses particules respirables pouvant atteindre jusqu'à 2 mètres de distance.



Transmission par voie aérienne ou petites particules se déplaçant sur de longues distances.

LES FACTEURS FAVORISANTS LES IN

- L'âge et la pathologie des patients (personnes âgées, les immunodéprimés, les nouveau-nés, en particulier les prématurés, les polytraumatisés et les grands brûlés) ;
- La pression thérapeutique (antibiotiques qui déséquilibrent la flore des patients et sélectionnent les bactéries résistantes ; traitements immunosuppresseurs) ;
- La réalisation d'actes invasifs nécessaires au traitement du patient : sondage urinaire, pose d'un cathéter, ventilation artificielle et intervention chirurgicale ;
- L'architecture mal adaptée de la structure sanitaire ;
- L'encombrement des services ;
- Le manque d'isolement ;
- Le non-respect de l'entretien et de la désinfection des locaux ;
- La mauvaise gestion des déchets sanitaires ;
- Le non-respect des protocoles et procédures dans Le traitement des dispositifs médicaux réutilisables ;
- Le manque d'hygiène individuelle des patients et du personnel, (absence de toilettes dans les chambres de patients, absence de vestiaires dans les services pour le personnel soignant,...)
- La désinfection insuffisante des mains ;
- La contamination de l'environnement (air, eau, surfaces)...

LES SUJETS RECEPTIFS

Tout usager du milieu hospitalier est susceptible de développer une infection nosocomiale.

Sont particulièrement réceptifs :

- les malades immunodéprimés primaires (sida) ou secondaires à un traitement (traitement anticancéreux, corticoïde,...) ;
- les malades au revêtement cutané lésé (brûlés, escarres, polytraumatisés...) ;
- les diabétiques ;
- les insuffisants respiratoires ;
- les personnes âgées ;
- les nouveau-nés, surtout les prématurés.

IMPLICATIONS DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Ces infections peuvent :

- Provoquer des souffrances supplémentaires ;
- Prolonger les séjours à l'hôpital ;
- Créer une incapacité à long terme ;
- Augmenter la résistance aux antibiotiques ;
- Causer des décès évitables ;
- Représenter un fardeau financier supplémentaire pour l'établissement et générer des coûts élevés pour les patients et leur famille.

CHAINE EPIDEMIOLOGIQUE DES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS



CONCLUSION

Les infections nosocomiales sont lourdes de conséquences sur le plan humain, car elles sont synonymes de souffrances et de désarroi pour les personnes atteintes et leurs familles. Lutter contre ces infections passe par de nombreuses mesures, à commencer par l'optimisation de la qualité des soins délivrés aux patients, puis à la maîtrise de l'environnement dans lequel sont effectuées les soins. La lutte contre ces infections passe par les Précautions Standards (Hygiène des mains, hygiène respiratoire, port des Equipements de Protection Individuelle, etc.) qui ont été exposées en détail dans le 1^{er} numéro de notre journal.

DIÉTÉTIQUE : LES BIENFAITS DE CERTAINS ALIMENTS

Par Dr. Diabagaté, Nutritionniste

« Que l'aliment soit ton premier médicament », disait Hippocrate, père de la médecine. Protectors ou curatifs, voici notamment les fruits et légumes qui nous font du bien.

- **Ail** : connu comme fluidifiant sanguin et vasodilatateur, bon pour l'hypertension, tonocardiaque, il possède une légère action diurétique. On lui attribue également des vertus préventives du cancer. A éviter en cas d'allaitement, car il modifie le goût du lait.

- **Ananas** : riche en potassium, acide citrique, vitamine A, B et C, il est désintoxiquant, diurétique et résorbe les œdèmes. A consommer avec modération car très riche en sucres.

Certains affirment que l'ananas pourrait causer une fausse couche s'il est consommé dans les trois premiers mois de grossesse. La bromélaïne, une substance retrouvée dans la tige et la pelure de l'ananas, serait en cause. Il est donc conseillé d'éviter de manger la tige de ce fruit pendant les premiers mois de la grossesse.

- **Aubergine** : laxative et diurétique, très peu calorique car très riche en eau, elle stimule foie, pancréas et rein. Elle est bonne pour les nerfs et les palpitations et limiterait le cholestérol, ce qui en ferait un produit préventif des maladies cardiovasculaires et du cancer.

- **Avocat** : riche en vitamine E, potassium et acide folique, il est recommandé en cas de surmenage, nervosité, croissance, grossesse,...

- **Banane** : calorique, elle est très digeste consommée mûre. Séchée, elle est plus riche en minéraux, potassium et magnésium.

- **Carotte** : riche en sucres naturels et en sodium (donc à limiter en cas de diabète, hypertension artérielle et d'obésité), en potassium, en carotène (que les intestins transforment en vitamine A). Elle est tonique, reminéralisante et bonne pour l'intestin (à la fois antidiarrhéique et laxatif). Elle est conseillée pour les affections pulmonaires et l'asthme. Elle favorise la lactation. Particulièrement efficace en jus, elle est bonne pour les yeux et contre le vieillissement.

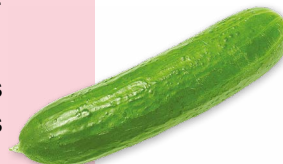
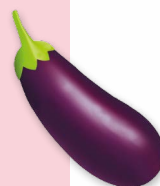
- **Chocolat** : c'est le remède de la déprime. Riche en magnésium, il a un effet antistress et contient de la caféine. Mais ne pas en abuser.

- **Citron** : riche en vitamine C, il active les globules blancs dans la défense de l'organisme. Il est également un dépuratif sanguin, un tonique veineux et un reminéralisant.

- **Concombre** : dépuratif et diurétique, il soigne la goutte, l'arthritisme et les états fébriles. Son eau de cuisson est une excellente lotion pour les peaux grasses. Les rondelles en masque diminuent les rides.

- **Courge ou courgette** : bonne pour la constipation, les hémorroïdes, l'insuffisance rénale, elle est peu calorique et contient de la vitamine B, C et A.

- **Chou** : bon contre les angines, l'asthme, ... Il est riche en vitamine C, fibres et potassium. Peu calorique donc conseillé pour l'amaigrissement, il est efficace contre l'aérophagie et serait l'aliment préventif des cancers. Evitez de le consommer cru ou en cas de dérèglement thyroïdien, car il contient une substance à activité antithyroïdienne.





- **Épinard** : riche en vitamine B9 qui améliore l'absorption du fer, il est très riche en sels minéraux et conseillé en cas d'anémie, pour la croissance et la sénescence.

L'épinard a un pourcentage élevé en nitrates, qui après réchauffement, se transforment en nitrites. Les nitrites sont potentiellement cancérigènes, il est donc recommandé de ne manger que des épinards frais ou immédiatement après cuisson.

- **Haricot vert** : riche en vitamine A et B 9 et C, c'est un légume reconstituant, bon pour le foie et le pancréas et un stimulant nerveux. Il a même été utilisé en pharmacopée pour lutter contre les chutes de globules blancs.

- **Laitue (communément appelé Salade)** : servie en début de repas, elle stimule l'appétit. Dépurative, elle lutte contre la constipation. Sa richesse en sels minéraux en fait un bon reminéralisant. Elle est bonne pour les palpitations, les règles douloureuses et le diabète.

- **Navet** : il dissout l'acide urique et, par son effet diurétique, évite cystites et calculs rénaux. Sa richesse en sels minéraux en fait un revitalisant. Son bouillon fait un bon gargarisme contre l'angine. Ses feuilles contiennent aussi du fer et du cuivre.

- **Oignon** : facteur de longévité, c'est un fluidifiant sanguin, stimulant du système nerveux, hépatique et rénal connu pour ses vertus diurétiques et anti-infectieuses.

- **Pamplemousse** : riche en vitamines et en antioxydants, il aurait des atouts anti-infectieux et anticancéreux. Il nettoie également le foie. Le consommer loin de la prise des médicaments.

- **Persil** : grand protecteur et grand stimulant du système immunitaire, il prévient et soulage les infections urinaires. Il maintient les reins en bonne santé et purifie le sang. Il est également d'une grande aide pour la digestion et évite la mauvaise haleine.

- **Poire** : dépurative, digestive, elle élimine l'acide urique. Recommandée pour les anémies, c'est un reminéralisant.

- **Pomme** : c'est un stimulant hépatique et un protecteur gastrique. Laxative le soir, dépuratif sanguin prise le matin, elle lutte contre le cholestérol dans le sang.

- **Tomate** : riche en minéraux et oligo-éléments (zinc, cuivre, fer, iode), elle contient des vitamines A, B1, B2, B6, et C. Elle protège les vaisseaux et combat l'artériosclérose, l'arthritisme, la goutte et la constipation. Il ne faut pas la préparer trop longtemps à l'avance, sinon elle perd de ses propriétés. En usage externe, elle est bonne contre l'acné.



CONNEXION
→ **SANTÉ** ←

Journal interne du CHU d'Angré

LE JOURNAL DU CHU D'ANGRÉ PARAÎT CHAQUE SEMESTRE.

**CETTE PUBLICATION APPARTIENT À TOUS LES AGENTS
DE L'ÉTABLISSEMENT ET TOUS PEUVENT
CONTRIBUER À SA PARUTION
EN CONTACTANT LE SERVICE DE COMMUNICATION
(POSTE 150).**

DOSSIER PATHOLOGIE : LA COVID-19 (2nde PARTIE)

Par Prof. KACOU-N'DOUBA Adèle, Chef du Service de Biologie médicale

Dans le 1^{er} numéro de Connexion Santé, l'origine de la pandémie à coronavirus a été présentée, ainsi que le mode de transmission, les facteurs de risque, les symptômes et les variantes du virus. Dans ce 2^{ème} numéro, nous exposons sur le traitement, les mesures barrières et les vaccins.

Traitement

Il faut distinguer les soins auto-administrés des soins médicaux à proprement parler.

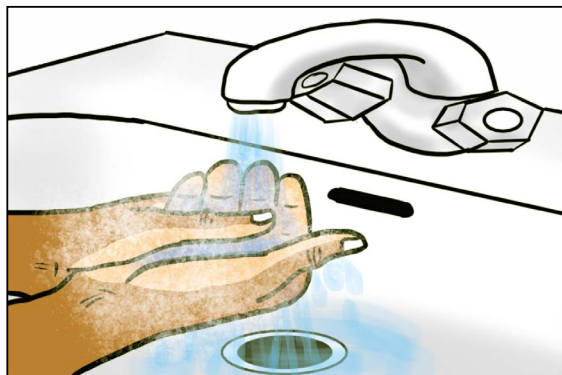
Soins auto-administrés

Si vous avez été en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19, procédez comme suit :

- Appelez votre professionnel de santé ou l'assistance téléphonique dédiée à la COVID-19 pour savoir où et quand vous faire tester ;
- Participez aux procédures de traçage des contacts afin d'enrayer la propagation du virus ;
- Si vous ne pouvez pas vous faire tester, restez chez vous et évitez tout contact pendant 14 jours.

Pendant votre quarantaine, ne vous rendez pas sur votre lieu de travail, ni à l'école ou dans des lieux publics. Demandez à un proche de vous apporter vos courses à domicile.

- Maintenez une distance d'au moins un mètre avec tout le monde, y compris les membres de votre famille ;
- Portez un masque chirurgical afin de protéger les autres personnes, même en cas de rendez-vous médical ;
- Lavez-vous régulièrement les mains ;
- Restez dans une chambre séparée des autres membres de la famille. Si ce n'est pas possible, portez un masque chirurgical ;
- Aérez bien la pièce ;
- Si vous partagez votre chambre avec une autre personne, espacez les lits d'au moins un mètre ;
- Surveillez l'apparition de symptômes pendant 14 jours ;
- Contactez immédiatement votre professionnel de santé si vous développez l'un de ces symptômes sévères : difficultés respiratoires, perte de la parole ou de la mobilité, état confusionnel ou douleurs dans la poitrine.
- Gardez une attitude positive en maintenant un contact avec vos proches par téléphone ou en ligne et en faisant de l'exercice chez vous.



Soins médicaux

Devant un symptôme grave, il faudra se rendre immédiatement dans un centre hospitalier où les soins appropriés vous seront prodigués.

Dans le cas de la COVID-19, l'OMS déconseille toute automédication (y compris les antibiotiques) à des fins préventives ou curatives.

Mesures barrières

Le virus ne circule pas tout seul ; c'est l'homme, porteur du virus, qui le fait circuler. Face aux infections respiratoires, des gestes simples permettent de préserver votre santé et celle de votre entourage en limitant la transmission du virus :

- Lavez-vous les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique) ;
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir ;
- Restez toujours à plus de deux mètres les uns des autres ;
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le dans un conteneur approprié ;
- Saluez sans vous serrer la main, évitez les embrassades ;
- Evitez de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;
- Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire.

Les vaccins contre la Covid-19

Un accès équitable à des vaccins sûrs et efficaces est essentiel pour mettre fin à la pandémie de COVID-19 ; il est donc encourageant de voir autant de vaccins en phase d'essai et de mise au point. Plusieurs vaccins sont déjà disponibles :

- Les vaccins entiers inactivés, comme les vaccins Sinopharm ;
- Les vaccins à vecteur viral, comme les vaccins Astrazeneca, Johnson and Johnson ;
- Les vaccins à ARN, comme les vaccins des laboratoires Pfizer, Moderna.

En Côte d'Ivoire, les vaccins disponibles sont les suivants : Astrazeneca, Pfizer, Johnson and Johnson et Sinopharm. Nous devons toutefois continuer à porter des masques, à nous laver les mains, à assurer une bonne ventilation à l'intérieur des habitations, à respecter la distanciation physique et à éviter les rassemblements.

Le fait d'être vacciné ne signifie pas qu'il faut renoncer à toute prudence, prendre des risques et en faire prendre aux autres, notamment parce que les recherches sont toujours en cours pour déterminer jusqu'à quel point les vaccins protègent, non seulement contre la maladie, mais aussi contre l'infection et la transmission.

CARNET ROSE

Vous avez vécu des événements heureux (naissances ou mariages) ? Partagez votre joie avec tout le personnel du CHU en nous envoyant les photos et la description du fait qui marque votre vie à : info@chuangre.ci



Le 14 avril 2022,

M. YAPI ANON RODRIGUE,
Technicien du Biomédical, Chef du Service
technique et N'GORAN AKISSI MARINA
PRUDENCE ont célébré leur union à la
Mairie de Cocody.

Le 26 février 2002,

M. N'GOU MISSA KOFFI KOUAKOU, Archiviste
et SETEMOHIN Ruffine Esther ont célébré
leur union à la Mairie de Yopougon.



M. ADJEÏ Nicaïse, Chef du Service
Economique, a célébré, le samedi 11
février 2023, sa bénédiction nuptiale avec
BEUGRE Charlene Georgette, en l'Eglise
St Jean-Baptiste de Yopougon..

Félicitations à Monsieur BENIÉ
HENRI-MICHEL, Directeur des Ressources
Humaines, devenu Docteur en Sciences
de Gestion des Entreprises.



NÉE LE 08 AVRIL 2022,
KOUADIO AFFOUA ESLE EST LA FILLE DE
M. KOFFI KOUADIO N'GUETTIA EMILE,
DU SERVICE ECONOMIQUE.



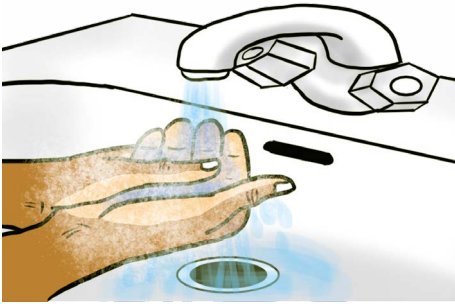
KANGA MILA AURORE, NÉE LE 19 JUIN
2022, EST LA FILLE DE MADAME KANGA
NÉE KOUADIO CYNTHIA, HÔTESSE DU
SERVICE DE COMMUNICATION ET DES
RELATIONS PUBLIQUES.



FÉLICITATIONS À FOFANA YACOLUBA, ÉLECTRICIEN À LA DIRECTION TECHNIQUE QUI,
DEPUIS LE 04 MAI 2022, EST PÈRE DES TRIPLÉS : HOSSAN, HASSAN ET YOUNOUS !!!

MESURES BARRIERES CONTRE LA COVID-19

HYGIÈNE DES MAINS

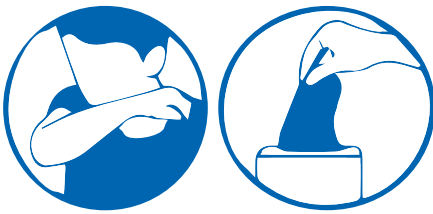


Se laver régulièrement les mains avec du savon et/ou du gel hydroalcoolique.



Respecter strictement la friction hydroalcoolique pour toute personne entrant dans un hôpital.

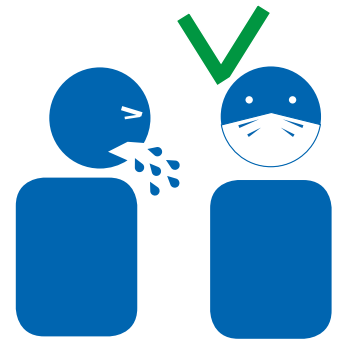
HYGIÈNE RESPIRATOIRE



Tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement après usage.



Éviter tout contact étroit avec toute personne présentant des symptômes de maladies respiratoires tels que la toux et les éternuements.

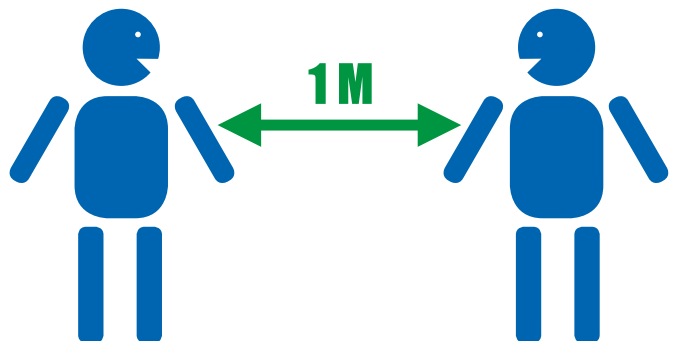


Port du masque uniquement en cas de contact direct avec une personne présentant des signes respiratoires.

DISTANCIATION SOCIALE



Éviter les salutations manuelles, accolades et embrassades.



Tenir une barrière de distance d'au moins un mètre avec votre interlocuteur.